

CHRISTIAN LOUIS : CLAIR-OBSCUR

7, Place du Carrou
18300 BUE

COMPTE RENDU

de l'assemblée constitutive du 1 septembre 2014

Présent : Pierre BROCHET, Roger COLEMAN, Annie LAMBERT, Sally REILLY, Dominique ROGER.

Ordre du jour :

1. **But de l'assemblée** : la création d'une association déclarée qui sera régie par la loi 1^{er} juillet 1901.
2. **Titre de l'association** : CHRISTIAN LOUIS : CLAIR-OBSCUR
3. **Objet de l'association** : « Cette association a pour but de faire connaître et reconnaître, étudier et protéger l'Oeuvre de Christian Louis, pour ce faire, promouvoir, organiser, participer à toutes expositions, publications sous toutes formes, conférences et travaux scientifiques et généralement promouvoir et veiller au devenir de l'Oeuvre dans son intégrité par tous moyens appropriés. »
4. **Siège de l'association** : 7, Place du Carrou, 18300 Bué.
5. **Administration de l'association** :
 - Président : Roger COLEMAN, professeur émérite, demeurant 12 chemin des Ecosais, 18300 Bué, anglais.
 - Secrétaire : Annie LAMBERT, Chef de Service Social, demeurant 11 rue Viville, Pavillion 2, 60530 Neully-en-Thelle, française.
 - Trésorier : Sally REILLY, céramiste, demeurant 12 chemin des Ecosais, 18300 Bué, irlandaise.
6. **Statuts de l'association** : Ci-joint, agréés et signés par tous les membres fondateurs.

Annie LAMBERT
Secrétaire

Bué, le 1 septembre 2014